



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Information relatives à une reprise d'activité progressive  
Réf. 2020-198396

## I. Modalités d'accueil du Protocole

L'accueil du Protocole (57, boulevard des Invalides - 75007 Paris) sera ouvert les **lundi, mercredi et vendredi de 10h à 13h**, sur rendez-vous.

La reprise de l'accueil aura lieu le **lundi 18 mai 2020**.

La prise de rendez-vous devra être effectuée par messagerie électronique, à l'adresse suivante : [rendez-vous.pro-pidc@diplomatie.gouv.fr](mailto:rendez-vous.pro-pidc@diplomatie.gouv.fr) au moins 48 heures avant l'horaire souhaité.

## II. Modalités de délivrance et de renouvellement des attestations de fonctions et des cartes protocolaires

Dans le cadre du plan graduel de reprise d'activité, sont **suspendus** jusqu'à nouvel ordre :

- 1) **la délivrance et le renouvellement des attestations de fonction**, sauf pour les CMR ;
- 2) **la délivrance et le renouvellement des cartes protocolaires** (*déclinaisons numérotées des titres de séjours spéciaux - TSS - du parent titulaire*) **des enfants ressortissants européens de moins de 13 ans**.

Les procédures de délivrance des visas D PROMAE et de notification des prises de fonction des titulaires et des membres de leur famille restent inchangées.

## III. Conditions de validité des TSS et visas long séjour D PROMAE

La validité des TSS et des visas long séjour D PROMAE qui expirent entre le 16 mars et le 15 mai 2020 est automatiquement prolongée de **3 mois supplémentaires**.